



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2013 de l'APPOPS-SPPVP-ASPPOP

Vendredi 8 novembre 2013 à Bienne

Lieu: Bienne, Conservatoire de Musique

Horaire: 19h00 : Assemblée Générale
20h30 : Apéritif dînatoire

Membres présents: (14) Mélanie Clavijo Béguelin, Robert-Alain Dichy, Caroline Dubois, Christophe Gence, Raouf Maherzi, Denis Matthey, Elisabeth Maulaz, Corinne Meylan, Simone Montavon Vicario, Heinz-Peter Müller, Alain Neuenschwander, Pierre Ruffieux, Pierre Schmid, Jean-Pierre Waber.

Membres excusés: (18) Maja Perret-Catipovic, Muriel Katz, Jhari Odile Demange, Chantal Giddey, Pierre Haenni, Nicole Oehninger, Susanne Toepfer, Peter Schwob, Madeleine Dreyfus, Roland Müller, Anne-Laure Wenger, Martine Janvier Pernet, Barbara Gerosa Broder, Rainer Glauser, Pamela Walker, Florence Hernandez-Porchet, Danièle Hanhart, Susann Ziegler Annen

Le Comité: Stephan Wenger, Agnes Von Wyl, Madeline de Charrière, Vincent Dallèves (PV), Gilles Dennler, Raphaël Gerber, Gisèle Santschi, Myriam Vaucher.

1. Salutations et accueil par le Président

Le président, Stephan Wenger, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à la 7^e Assemblée Générale de l'APPOPS-SPPVP-ASPPOP.

Après l'accueil, il rappelle que nous sommes tous invités, à l'issue de l'AG, à un apéritif dînatoire qui aura lieu au restaurant *La Rotonde*.

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

2. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 2.11.2012

Le PV de l'Assemblée Générale 2012 est accepté à l'unanimité, sans correction.

3. Etats des lieux de l'APPOPS-SPPVP-ASPPPOP

Depuis la dernière AG, notre association comptabilise 18 admissions et 2 radiations. Le nombre des membres est donc passé de 168 à 184. Aucune démission n'est à signaler. Si les trois-quarts de nos membres sont toujours romands, plus de la moitié des nouveaux membres de l'année écoulée sont suisses allemands. Ceci témoigne de l'intérêt grandissant outre-Sarine pour notre association nationale historiquement née en Suisse romande.

Durant les 12 derniers mois, le comité s'est réuni 7 fois, soit à Lausanne, soit à Bienne. Ses réunions se déroulent dans un esprit très agréable et collégial. Chaque membre du comité s'occupe d'un ou plusieurs dossiers qui l'amènent à participer à de nombreuses assemblées, réunions et conférences telles que l'Assemblée des Délégués, la Conférence Présidentielle, la Commission des Titres, les Assemblées et Bureaux de « Psychothérapie FSP », les séances d'information de l'OFSP sur le dossier des accréditations des cursus de formation postgrade en psychothérapie, les rencontres avec les divers instituts et associations de formation psychanalytique, etc.

L'APPOPS n'a pas envoyé de bulletins « APPOPS-news » durant l'année écoulée, tel que cela avait été envisagé. Deux raisons ont finalement motivé ce choix : d'une part, nous voulions éviter de surcharger les boîtes courriel de nos membres avec des informations redondantes provenant du PV de notre AG annuelle et des nombreux courriels d'informations de la FSP ; d'autre part se pose également la question de la traduction de tels bulletins qui pourrait générer des coûts substantiels.

A ce propos, le président informe que l'APPOPS recourra dorénavant aux services de traduction allemande de l'un de nos membres qui s'est généreusement mis à disposition, M. Erich Leu, que nous profitons de remercier ici pour son travail. Il sera défrayé pour ce service.

4. Loi sur la psychologie (LPsy)

La Loi sur la psychologie (LPsy) est entrée en vigueur, au 1^{er} avril dernier, avec une partie de l'ordonnance et la liste des formations en psychothérapie accréditées de manière provisoire.

Les standards de qualité qui seront requis pour les cursus de formation en psychothérapie seront bientôt fixés. La décision reviendra au Conseil Fédéral, mais il semble qu'ils ne divergeront pas beaucoup de ceux de l'état actuel du brouillon.

Le recueil des psychothérapeutes en Suisse, accessible au public, risque de n'être mis en



ligne qu'au début 2015 ; cela suit son cours.

L'actualité du moment est déjà la préparation de la fin de la période transitoire de reconnaissance des cursus de formation en psychothérapie qui laissera la place aux accréditations ordinaires au 1er avril 2018. Selon les dernières informations délivrées par l'OAQ (Organe d'Accréditation et d'assurance Qualité) et l'OFSP, lors de leur séance du 22.10.2013 où nous étions présents, le déroulement d'une procédure d'une demande d'accréditation de cursus de formation en psychothérapie s'envisage comme suit, pour l'organisation responsable :

- une autoévaluation, la soumission de la demande ainsi que du rapport d'autoévaluation
- l'évaluation externe
- la consultation de la PsyCo
- la décision d'accréditation par l'OFSP.

C'est un long processus dont la durée est évaluée de 16 à 21 mois et les coûts de Sfr. 20'000.- à Sfr. 40'000.- (plutôt vers Sfr. 25'000.- selon la réponse de l'OFSP sollicité sur cette question lors de la séance d'information). Il prévaudra la règle d'équité qui imposera un tarif minimum et similaire pour toutes les demandes, de manière à ne pas défavoriser les demandes provenant par exemple de régions linguistiques minoritaires qui pourraient engendrer des coûts plus élevés.

La possibilité de suivre des parcours individuels de formation en psychothérapie existe toujours, notamment selon le système organisé par la FSP, mais elle implique désormais une inscription à l'avance.

Suite à une question portant sur les nouveaux critères de formation, il a été précisé que – bien que ne divergeant pas fondamentalement – les nouveaux critères ne sont pas exactement ceux de la FSP. Ces critères sont encore en discussion et ne sont pour l'instant que provisoires. Cependant la tendance semble être une augmentation des heures de théories et de pratique clinique, une diminution des heures de supervision et de travail sur soi, et l'instauration d'une année obligatoire en établissement de soins psychiatriques sur les deux années de pratique clinique à effectuer.

Dans le contexte des demandes d'accréditation, plusieurs points importants sont encore en suspens :

- il n'est pas clair si les coûts financiers de la demande d'accréditation concernent chaque cursus ou possiblement la demande globale de chaque organisation responsable ;
- il pourrait également être possible que les associations membres de la FSP puissent faire une demande d'accréditation de leur cursus en psychothérapie via la FSP qui serait dès lors l'organisation responsable ou alors, individuellement, directement à l'OFSP. Sur ce point, l'OFSP conseillerait de regrouper les demandes par domaine ;



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

- liée à ce dernier point, la question du futur statut et rôle de la FSP, de l'ASP et du SBAP reste à discuter.

Quant aux titres FSP déjà obtenus, ils sont reconnus et donnent droit à l'équivalence fédérale. Ce qui veut dire que les anciens détenteurs d'un titre pourront aussi changer de canton et revendiquer des droits de pratique. On rappelle que les droits de pratique acquis ne restent toutefois valables que dans les cantons dans lesquels ils ont été délivrés.

5. Assemblée de délégué-e-s de la FSP / Conférences présidentielles de la FSP

Stephan Wenger a participé aux deux Conférences Présidentielles et à l'Assemblée des Délégués de la FSP en 2013.

Les PV sont consultables sur le site de la FSP mais les points suivants sont relevés.

Cotisation

L'année 2013 a été passablement occupée par le plan de financement et les moyens financiers alloués pour « psychothérapie FSP ». Les comptes de la FSP ont été bénéficiaires, mais la cotisation de Sfr. 495.–, valable en tout cas jusqu'en 2017, permet surtout de disposer de moyens supplémentaires pour les budgets des années à venir et les multiples défis et tâches liés à cette fenêtre de possibilités créée par la LPsy.

Comité FSP

L'actuel président est Peter Sonderegger. Depuis l'année passée, le comité FSP compte un nouveau membre en la personne du Prof. Dr. Christoph Steinbach, directeur de la *Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften* où il enseigne la psychologie appliquée.

Motions

En 2013, l'APPOPS-SPPVP et l'AVP (psychologues vaudois) ont déposé une motion en vue d'une *Adaptation de la répartition des voix des associations au sein des assemblées de la FSP (CP et AD)*. Elle permet de réorganiser le nombre de voix des associations dans les Assemblées de la FSP en la rendant plus juste. Cette motion a été largement acceptée par l'Assemblée des Délégués, en juin 2013.

L'APPOPS a également soutenu la motion déposée par le GIRT (les associations romandes et tessinoise des psychologues) qui visait à défendre les psychologues sans titre de spécialisation.

Réforme du règlement de formation postgrade

Dans le but de correspondre aux nouvelles exigences de la LPsy (cf. ci-dessus), la FSP travaille actuellement au chantier de la réforme du règlement de formation postgrade. Une première partie a été adoptée par l'Assemblée des Délégués, en juin 2013.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

Délégation de l'APPOPS à l'Assemblée des délégués de la FSP (AD)

Dans la continuité des années précédentes, le comité propose Stephan Wenger à l'élection du délégué de l'APPOPS à l'Assemblée des Délégués (compétence de l'AG). Il est élu à l'unanimité des membres présents.

6. Liens avec les associations psychanalytiques

L'APPOPS-SPPVP entretient des liens fructueux avec les différentes associations psychanalytiques telles que l'EFPP, l'ARPAG, la SSPsa et l'ASREEP auprès desquelles son image jouit d'une bonne estime.

A ce propos, le comité regrette vivement le prochain départ de Myriam Vaucher (cf. pt. 7 ci-dessous) qui a brillamment su remplir son mandat de nourrir nos contacts avec les associations psychanalytiques. Nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance ainsi que tous nos vœux pour la suite de sa carrière.

En vue de la relève de cette fonction au sein de notre comité, nous proposerons à l'élection au sein du comité de M. Raouf Maherzi qui a toute notre confiance.

7. Elections

Ré-élection des membres du comité arrivant en fin de mandat

Gisèle Santschi
Madeline De Charrière
Raphaël Gerber
Gilles Dennler

La proposition d'une élection en bloc est acceptée.
Tous sont réélus à l'unanimité.

Fin de mandat d'une membre du comité

Myriam Vaucher

En raison de ses multiples engagements, Myriam Vaucher ne renouvelle pas son mandat à l'APPOPS-SPPVP après 6 ans de bons et loyaux services. Elle déclare quitter également le comité à regret et gardera un très bon souvenir de notre agréable travail en commun.

Election d'un nouveau membre du comité

Raouf Maherzi

Après un processus de réflexion et de recherche, le comité propose en vue de la succession de Mme Myriam Vaucher M. *Raouf Maherzi*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, membre formateur de l'ARPAG, candidat à la SSPsa, chargé de



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

cours de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent à l'université de Genève. Connu de Stephan Wenger et de Gilles Dennler, M. Maherzi a rencontré le reste du comité, lors de sa séance du 7 octobre 2013, qui lui octroie toute sa confiance pour sa future collaboration en son sein.

M. Maherzi est élu à l'unanimité par l'assemblée.

Réélection du président arrivant en fin de mandat
Stephan Wenger

Le comité étant très satisfait de son président ainsi que de son immense travail dans ses fonctions de président et de secrétaire, il encourage vivement sa réélection.

M. Wenger est réélu à l'unanimité au poste de président par l'Assemblée Générale.

8. Comptes 2012, budget 2014 et adoption du « Règlement des frais et des indemnités »

Comptes 2012

Gilles Dennler, trésorier de l'APPOPS-SPPVP, présente les comptes 2012 qui ont été vérifiés par Christiane Ruffieux et Pierre Ruffieux. Les comptes présentés sont précis et correspondent aux justificatifs, c'est pourquoi recommandation est faite de les accepter. Les comptes 2012 et le rapport des vérificateurs sont approuvés à l'unanimité.

Le trésorier souligne la bonne santé financière de l'APPOPS-SPPVP. Il est remercié ainsi que les vérificateurs pour leur travail. Le comité exprime sa reconnaissance envers les membres qui paient leur cotisation et assurent ainsi le bon fonctionnement de l'association.

Budget 2014

Gilles Dennler présente le budget 2014 qui est semblable à celui de l'année précédente. Depuis deux ans, Sfr. 1'000.– sont budgétisés pour l'organisation d'une journée particulière. Cette somme n'a pas été utilisée pour l'instant et est réservée par le comité en vue d'un moment opportun de réunir nos partenaires pour discuter d'options stratégiques. Le comité propose donc de reconduire la somme pour l'exercice prochain. Selon la recommandation, le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

Règlement des frais et indemnités

Depuis 2010, le comité utilise un *Règlement des frais et des indemnités* qu'il a conçu. Il le soumet à l'Assemblée Générale pour son acceptation. Ce règlement fixe les modalités de remboursement des frais de déplacement et de repas, les indemnités journalières de séance et de représentation, ainsi que les indemnités forfaitaires pour le président, le



secrétaire et le trésorier. Il est approuvé à l'unanimité.

9. Divers

Ni le comité, ni les membres ne proposent de divers.

10. « Psychothérapie FSP » et admission de la psychothérapie effectuée par des psychologues dans l'assurance de base

Gisèle Santschi et Raphaël Gerber, en tant que délégués aux assemblées « Psychothérapie FSP » et (pour G. Santschi) au « Bureau » (*Fachgruppe*) nous rapportent ce qui suit.

Rappel historique des événements importants 2012

- Nomination de Mme Elisabeth Baumann au poste de secrétaire générale de la FSP, suite au départ de Mme Verena Schwander.
- Nomination de Mme Jacqueline Hofer à la conduite opérationnelle du projet « Psychothérapie dans l'assurance de base ».
- Envoi du premier questionnaire de l'étude sur la psychothérapie effectuée par des psychologues en Suisse (étude du BASS : *Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien*).

Événements 2013

- Entrée en vigueur de la LPsy (1^{er} avril 2013).
- Avancement de l'étude BASS (envoi du 2^e questionnaire).
- Mme Jacqueline Hofer a été rejointe par Mme Michèle Rousselot à la conduite opérationnelle du projet ; elles abattent un énorme travail.
- Les réunions mensuelles du « bureau » (« Fachgruppe ») se déroulent au mieux.
- La nouvelle organisation laisse moins d'indépendance au Bureau et à l'Assemblée et octroie plus de pouvoir à la FSP. Ce faisant, cette organisation est plus performante et permet un meilleur fonctionnement entre l'Assemblée, le Bureau et le secrétariat général.

Étude BASS

- La diffusion des résultats de l'étude du BASS (conférence de presse du 3.9.2013) a eu plus d'impact médiatique en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Ces résultats indiquent entre autres que l'entrée dans la LAMal des psychothérapies effectuées par des psychologues ne coûterait pas aussi chère que les estimations faites jusqu'à présent le laissaient penser. Nous y apprenons également que seulement 4% des psychothérapies durent plus de 40 séances. Cette minorité de



longues et moyennement longues psychothérapies ne semble pas forcément être une bonne nouvelle pour l'orientation psychanalytique que nous défendons.

- Bien que l'ASP et le SBAP ont aussi participé à l'étude du BASS, seule la FSP a organisé la conférence de presse. La collaboration avec les deux autres associations ne va pas sans quelques questionnements quant à leur contribution concernant l'avancée des projets et leur financement. Un texte fondant la collaboration entre les trois organisations est en préparation.

Processus au niveau de la politique fédérale

- Plusieurs processus parallèles sont en cours concernant la question de l'entrée dans l'assurance de base des psychothérapies effectuées par les psychologues:
 - o L'OFSP prépare et met en consultation une ordonnance qui ouvrira la liste des prestataires de soins LAMal aux psychothérapeutes psychologues.
 - o Dans ce cadre se posent diverses questions telles que celles concernant :
 - les médecins qui seront habilités à prescrire une psychothérapie (seulement les spécialistes ou également les généralistes ?)
 - le nombre de séances maximal associé à une prescription
 - le psychologue qui mènera la psychothérapie (sera-t-il indépendant et responsable de son traitement ?)
 - etc.
- L'état actuel de la discussion est celui des auditions de l'avant projet de l'OFSP. Une audition des différents cercles intéressés est prévue entre janvier et mars 2014, avant la consultation des offices compétents et la procédure des co-rapports. Une décision du Conseil Fédéral ne devrait intervenir qu'au mieux en août 2014.
- L'esquisse des auditions auprès de l'OFSP se profile comme suit : un consensus semble se dessiner quant à l'indication (et non diagnostic) fournie par les médecins prescripteurs, pour des prescription de 40 séances. Cette prescription serait possiblement fournie par tous les types de médecin. Ce dernier point est confirmé par l'Assemblée des délégués de la FMH, bien que les psychiatres et Santé Suisse sont plutôt pour une prescription limitée. Quel que soit le cas de figure, la psychothérapie reste de la propre responsabilité du psychothérapeute.

Question de la politique de tarification

- Une recherche quant au processus de tarification en vue de l'établissement des tarifs est actuellement effectuée. Deux possibilités se présentent : l'une serait semblable à la psychothérapie déléguée pratiquée actuellement, en utilisant les codes prévus par Tarmed ; l'autre serait un propre système de tarification (p. ex. un « *Tarpsy* »), reconnu, comme c'est le cas pour les physiothérapeutes.
- Un expert a été consulté par la FSP spécialement pour cette question, ce qui est très bienvenu. Le choix entre les deux modèles (avantages et inconvénients) n'a pas encore été fait, mais se poursuit dans le détail. «Psychothérapie FSP» et la FSP travaillent sur les deux modèles en parallèle pour être prêts à toute



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

éventualité. Il est à noter ici le bon travail de la FSP qui s'entoure de gens externes et compétents.

*Le Président, Stephan Wenger, lève la séance et remercie les membres pour leur présence, leur participation et leur contribution à faire de l'APPOPS-SPPVP une association engagée et dynamique.
Nous sommes tous invités à partager un moment de convivialité lors d'un apéritif dînatoire au restaurant «La Rotonde».*